

Je souhaite faire usage d'un droit de réponse concernant l'article « Danger école ! », paru dans la dernière lettre (numéro 102) de l'association Accomplir.

En effet, dès connaissance du problème par l'envoi d'un courrier de l'APPEEM (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Etienne Marcel), en février 2015, j'ai alerté les services de la Ville et demandé la création d'un point école supplémentaire à ce carrefour, et également demandé des études sur les possibilités d'aménagement.

La Direction de la Prévention et de la Protection – qui gère les vacataires assurant la traversée des enfants – m'a informé que la création d'un nouveau point école n'était pas possible, en raison des difficultés de recrutement sur ce type de poste et de la présence de trois vacataires sur cette école, chiffre estimé suffisant par rapport à la dangerosité du carrefour.

Dès réception du second courrier de l'APPEEM, en mars 2016, j'ai saisi immédiatement la Commissaire du 2^e en lui demandant de bien vouloir assurer une surveillance du carrefour. Le 21 avril dernier, un bilan des actions menées par les agents de police a été dressé.

Il ressort de cette réunion que :

- les agents se sont rendus sur place à de nombreuses reprises, au moment des entrées et sorties des élèves. D'après eux, le carrefour ne présente pas de dangerosité spécifique ; même si la circulation est dense, les véhicules roulent à une vitesse très réduite (« carrefour à l'arrêt encombré »).
- des fonctionnaires de police sont intervenus dans les classes, auprès des enfants, sur les questions de prévention « piétons ».
- le commissariat a également fait des recommandations au vacataire du point école pour mieux aider aux traversées et à la fluidification du trafic.

Enfin, à la demande de l'association Accomplir et comme indiqué dans l'article, un rendez-vous s'est tenu sur place le 13 mai dernier.

Suite à ce rendez-vous, j'ai demandé à la Commissaire :

- des renseignements sur les critères utilisés pour la classification de la dangerosité des carrefours.
- son avis sur la pertinence du maintien du point école côté 1^{er} arrondissement (en raison de la diminution de la circulation suite à la fermeture partielle du tunnel des Halles) et sur la possibilité de le déplacer côté 2^e, sur le carrefour en question. Ce déplacement sera, bien évidemment, également soumis à l'accord du Maire et de la Commissaire du 1^{er} arrondissement.

J'ai également relancé la Direction de la Voirie et des Déplacements sur les demandes d'aménagement de voirie. L'action de ces services est toutefois peu aisée car, comme expliqué aux parents d'élèves et aux membres d'Accomplir, le carrefour Etienne Marcel – Turbigo est complexe. La rue de Turbigo présente une typologie de « boulevard urbain », avec trois voies de circulation débouchant sur un axe beaucoup plus réduit, créant un effet « d'entonnoir ». De plus, la synchronisation des feux a été pensée de façon à assurer la protection des piétons traversant la rue Etienne Marcel ; ce qui provoque l'encombrement constaté par les riverains, du fait de l'incivilité des automobilistes franchissant le feu de Turbigo afin de passer au vert sur Etienne Marcel.

La création d'une piste cyclable bi-directionnelle sur la rue de Turbigo, incluant la diminution du nombre de files de circulation et réduisant ainsi la largeur et la durée de la traversée piétonne, devrait permettre d'améliorer la situation. La mise en œuvre de cet aménagement est envisagée à l'automne 2016.

J'ai bien conscience que vous êtes en attente de réalisations concrètes et sachez que mon équipe et moi-même restons mobilisés sur cette problématique. Peut-être est-ce dans ce sens que vous écrivez m'avoir sollicité « en vain ». Vous constaterez cependant que j'ai toujours été attentif et réactif aux interpellations des parents d'élèves et de votre association.

Je ne doute pas que les prochains aménagements contribueront à résoudre le problème posé. Comptez sur ma vigilance.